

Arrêté portant retrait de délégation de fonctions et de signature À Monsieur Aïssa HIRTI – 3^{ème} Adjoint au Maire

N° ARR2022- 473_ Le Maire de la ville de Dreux,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-45 en date du 3 juillet 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération n° 2020-46 en date du 3 juillet 2020 portant création de onze postes d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n° 2020-47 en date du 3 juillet 2020 portant élection de dix Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et de dix Adjoints au Maire le 3 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020-172 portant élection de Madame Sophie WILLEMIN en qualité de onzième Adjointe au Maire

Vu l'arrêté n°2020-176 relatif aux délégations accordées à Monsieur Aïssa HIRTI dans le domaine de la Modernisation et structuration des services, finances, ressources humaines, administration générale et commande publique,

Vu l'arrêté n°2020-253 relatif aux délégations accordées à Monsieur Aïssa HIRTI dans le domaine de la commande publique,

Vu l'arrêté n°2020-308 relatif aux délégations accordées à Monsieur Aïssa HIRTI dans le domaine de Finances,

Vu l'arrêté n°2020-310 relatif aux délégations accordées à Monsieur Aïssa HIRTI dans le domaine des Ressources humaines,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour garantir la parfaite continuité du service public, il est nécessaire de retirer les délégations consenties à Monsieur Aïssa HIRTI,

ARRÊTE

Article 1er : les délégations accorées à Monsieur Aïssa HIRTI 3^{ème} Adjoint au maire sont retirées à compter de ce jour ;

Article 2 : l'arrêté n°2020-176 relatif aux délégations accordées à Monsieur Aïssa HIRTI dans le domaine de la Modernisation et structuration des services, finances, ressources humaines, administration générale et commande publique est abrogé.

Article 3 : l'arrêté n°2020-253 relatif aux délégations accordées à Monsieur Aïssa HIRTI dans le domaine de la commande publique est abrogé, à ce titre, Monsieur Aïssa HIRTI n'assurera plus la présidence de la commission d'appel d'Offres, à compter de ce jour

Article 4 : l'arrêté n°2020-308 relatif aux délégations accordées à Monsieur Aïssa HIRTI dans le domaine de Finances est abrogé.

Article 5 : l'arrêté n°2020-3310 relatif aux délégations accordées à Monsieur Aïssa HIRTI dans le domaine des ressources humaines est abrogé.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au sous-préfet, délégué de Madame le Préfet dans l'arrondissement de Dreux, au titre du contrôle de légalité, sera notifié à Monsieur Aïssa HIRTI et publié.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le recours peut être déposé sur le site internet : https://www.telerecours.fr/

Fait à Dreux, le

Prédéric BILLET

onseiller régional

0 9 SEP. 2022

Document certifié exécutoire Dépôt à la sous-préfecture de Dreux, le : Publication et notification le :

Accusé de réception en préfecture 028-212801344-20220909-ARR2022-473-1-AR Date de télétransmission : 09/09/2022 Date de réception préfecture : 09/09/2022